

# COMMUNE DE LUTTANGE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

Élus : 15

**SEANCE DU JEUDI 14 JANVIER 2021 EN MAIRIE**

En fonction : 10

**Sous la présidence de M. BAUER Paul-André, Maire.**

Présents : 10

Convocation du 10 janvier 2021

**Présents** : PIERRAT D. ; DANIS M. ; GROSSE V. ; BAUER P.-A. ; PHILIPPOT S. ; PISANO J ; MARTIN K. ;  
BAUMANN C. ; PERINO C. BECKEL C.

Secrétaire de séance :

GROSSE V.

### Informations en préambule

Les documents ci-dessous ont été transmis au préalable, et n'ont pas fait l'objet de commentaires :

- CR commission « bistrot de pays » : 03/12/2020 + 07/01/2021
- CR 16/12 comité « art et patrimoine »
- CR Commission Environnement 05/01/2021
- Arrêtés municipaux concernant le démarchage à domicile et les déjections canines
- Situation des loyers des appartements communaux

Communication :

- CR 03/12 rencontre maître d'œuvre des travaux des logements de l'école
- CR 08/12 urbanisme : validation du cahier des charges pour consultation des entreprises pour l'aile Est
- Plantation arboretum 05/12. L'opération s'est très bien déroulée, avec le conseil municipal des enfants. Bon moment convivial. Prochaine étape : aménagement d'un chemin de promenade et installation de l'emplacement pour la table. Inauguration prévue avec les enfants.
- Pose de la fibre au périscolaire, à la maternelle, à la bibliothèque, au local pompiers.
- Remise en conformité électrique des bâtiments communaux : Claude consulte.
- Rdv avec ELRES pour déterminer les 40 lampadaires à remplacer (rue de la poste, rue du calvaire, de la fontaine et rue du château).
- Réflexions à propos d'une police intercommunale initiée par la maire Kédange. Avis est demandé aux conseillers municipaux. Le maire n'a pas participé à la 1<sup>ère</sup> réunion. Luttange n'est pas favorable. Le maire le dira à la prochaine réunion.
- Première restitution de l'étude thermique 10/12. MATEC nous informera des subventions espérées. Hypothèse : chaudière dans l'actuel atelier municipal. Dans ce cas, déménagement nécessaire.
- Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public avec ELRES.
- Illuminations de Noël : prestataire décevant.
- Nettoyage sablière 11/12. Cout de déblaiement important.
- Aménagement agence postale communale 14/12. Le déménagement est planifié, arrivée du nouveau mobilier est prévue le 26/01. Ouverture prévue en même temps que l'ouverture du café, probablement le 18/03/2021.
- Conseil communautaire CCAM 15/12 + visite A. SPET 06/01/2021. La CCAM a décidé de participer au financement de la piscine de Basse-Ham donc les enfants luttangeois pourront en bénéficier. Tarif privilégié pour les luttangeois. Le château de Luttange serait intégré dans l'étude de stratégie touristique prochainement lancée.
- Signature protocole participation citoyenne le 17/12 avec le sous-préfet et le colonel de gendarmerie + les référents luttangeois. Nouvelle réunion vendredi 22/01 avec la gendarmerie pour donner les dernières consignes.

- Remise des cadeaux 19/12. Pour les employés de la mairie : chèques cad hoc + colis cadeau. Petit apéritif offert par la mairie. Action appréciée.
- Centre aéré de février. Proposition d'accueil de loisirs du 22 au février 2021 : « prenez soin de nous... » : 20 enfants de 6-11 et 8 enfants de 3 à 5 ans.
- Lots d'affouage 22/12. Tous les lots ont été attribués par tirage au sort.
- Vidéo réunion avec DRAC et ABF 22/12. Le rapport suite aux fouilles archéologiques a été rendu : la tour Lucie découverte devra être matérialisée. Par rapport au projet de l'aile Est, des compléments d'infos sont demandés au maître d'oeuvre.
- Petit Luttangeois. Distribution ce WE. Travail à améliorer sur la qualité des photos. Organisation du comité de rédaction à revoir éventuellement. Timing OK.
- Travaux ferme : 1<sup>er</sup> étage prêt pour peinture et revêtement de sol ; RDC : faux plafonds en cours et éclairages à poser ; reste à faire peintures et sols. La société de peinture serait en liquidation. Dans ce cas, il faut refaire un appel d'offres. On doit attendre la confirmation de liquidation le 20/01. Réception prévue le 26/02.
- Verger communal et nichoirs. Pose des nichoirs dimanche 17/01 avec le CM des jeunes. La zone derrière la salle socio initialement prévue pour le verger communal sera probablement réservée pour le projet du Conseil des enfants. Le verger communal pourrait être implanté près du terrain de foot.
- 2<sup>e</sup> tour des élections : pas d'information nouvelle.
- Alarme école + accès. L'alarme est posée. Le contrôle d'accès (grille + portail route de Metz) sera OK sous 6 semaines. Subventionnés à 30% par l'état.
- Fleurissement. Réunion prévue le 13/01 est reportée le 10/03. Villes et Villages fleuris : adhésion au projet, travailler ensemble sur la pédagogie et la communication.
- Mini-ferme. Mercredi 20/01, rdv avec S. FOSCHI. Gestion municipale à formaliser de la mini ferme.
- Panneaupocket. Mise en place OK. 200 inscrits à ce jour.
- Eclairage terrain de foot. Réalisation au printemps, avec USL foot.
- Radars. 2 radars enregistrent les vitesses actuellement. Logiciel de gestion des données téléchargé.
- Travaux de voirie 2021. Etudes des voiries à Kirsch et prolongation rue de la Forêt, réalisation aire pour déchets, remise en état près du tilleul rte de Metz, bande de trottoir clos du Hénin.
- Fonctionnement co working. Sera vu en Commission « municipalité au quotidien ».
- Formation des élus. En attente / contexte sanitaire.
- Conseil des enfants. Création de 2 commissions « animation » et « développement durable et environnement ». Projets : rallye organisé lors de la journée du patrimoine, potager en permaculture (jeux, sensibilisation,).

#### 1. Retour des bâtiments périscolaires de Volstroff et Monneren aux communes

En 2013, la compétence facultative « Services d'accueil périscolaire » a été transférée des communes à la CCAM (Arrêté Préfectoral du 12 août 2013).

Cette même année, les communes de Monneren et Volstroff ont décidé la construction ou l'agrandissement des locaux communaux destinés aux services d'accueil périscolaires et ce sans en avoir la compétence.

Le Conseil de Communauté avait alors accepté la prise en charge de ces dépenses puisqu'affectées à l'exercice de la compétence.

Cependant, le 16 août 2016, un Arrêté Préfectoral actait la rétrocession de la compétence aux communes et après nombreux débats, le Conseil Communautaire actait, par délibération du 30 mai 2017, le retour des bâtiments aux communes qui s'engageraient à compenser le reste à charge (coût de l'opération moins les subventions) supporté par la CCAM, soit 387.310,59€ pour la commune de MONNEREN et 102.892,18€ pour la commune de VOLSTROFF.

Consultée pour avis les 14 juin 2018 et 29 janvier 2019, la Commission Locale des Charges Transférées validait les propositions d'échelonnement du remboursement de la dette des deux communes à savoir :

MONNEREN : étalement du remboursement de la dette sur 30 annuités de 12.910,35 euros

VOLSTROFF : étalement du remboursement de la dette sur 10 annuités de 10.289,20 euros

En février 2020, la CCAM et les deux communes concernées délibéraient sur un protocole d'accord reprenant ces éléments.

Ce protocole a été jugé irrecevable dans sa forme, tant par les services de la DGFIP que par ceux de la Préfecture, en effet il convient d'établir un PROCES VERBAL DE RETOUR, listant les biens meubles et immeubles rétrocédés aux communes ainsi que les subventions ayant financées ces biens.

En outre, afin de transférer un bilan équilibré, il pourra être constaté au sein des PV, une dette envers la CCAM dans les comptes des communes de Monneren et Volstroff à hauteur des montants arrêtés (compte 168751) et une créance à l'égard de ces communes dans les comptes de la CCAM (compte 276341). Les dettes constatées feront ainsi l'objet d'un apurement annuel (émission d'un mandat au compte 168751) selon l'échéancier définie avec chacune d'entre elles.

Les PV de retour devront être approuvés par délibérations concordantes de l'ensemble des communes membres de la CCAM.

Enfin, un Arrêté Préfectoral entérinera les modalités de répartition telles que prévues par lesdites délibérations.

Ainsi il vous est proposé :

- De valider le PV de Retour tel que figurant ci-après

Délibération,

La commune de LUTTANGE

Vu la délibération de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan en date du 15 décembre 2020, validant les Procès-Verbaux de retour pour la compétence périscolaire ;

Vu les validations des 14 juin 2018 et 29 janvier 2019 de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées qui validait les propositions d'échelonnement du remboursement de la dette des deux communes) ;

Vu les Procès-verbaux présentés ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- De valider les procès-verbaux présentés,
- D'autoriser le Maire à signer tout document permettant l'aboutissement de ce dossier.

2. Achat des biens des parcelles 512, 505, 470, 473, 520, section 34.

Les parcelles à vendre sont situées entre la maternelle, rue St Pierre, et la ruelle aux Loups. Le maire a rencontré un lotisseur en novembre, prêt à acheter.

Le 26/11/2020, le conseil municipal a voté le principe de réaliser ce lotissement.

Le service des domaines a été consulté le 30/11/2020 et a rendu son avis le 22/12/2020.

Le 2/12/2020 et le 15/12/2020, 4 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) les parcelles 512, 505, 470, 473 et 520 de la section 34 ont été envoyées par Me Catherine de Metz-Noblat, mandatée par FB Aménagement, au prix suivants :

Maurice LEBEAU : 243 820 €

Xavier BAUER : 128 660 €

Jean LEONARD : 187 270 €

Jean-Luc BECKEL : 116 850 €

Pour un total de 676 600 €

Le maire a rencontré un aménageur qui a fait une proposition de réalisation du projet en 2 phases pour ne pas pénaliser le potentiel constructible de la commune. La 2<sup>ème</sup> phase demandera une modification du PLU pour rendre cette 2<sup>ème</sup> partie constructible.

Le plan de financement serait le suivant :

TRANCHE 1			
DEPENSES		RECETTES	
achat des terrains	615 600 €	vente des terrains tranche 1	1 130 400 €
travaux	516 000 €		
frais divers	9 900 €		
études et maîtrise d'œuvre	78 000 €	récup TVA	89 100 €
total	1 219 500 €		1 219 500 €
TRANCHE 2			
DEPENSES		RECETTES	
achat des terrains	- €		
travaux	100 000 €	vente des terrains tranche 2	628 000 €
études et maîtrise d'œuvre		récup TVA	15 000 €
total	100 000 €		643 000 €

La première tranche serait neutre pour les finances communales.

La seconde tranche à réaliser sous 3 ans permettrait de financer pour partie les projets du château, de voirie et de chaufferie biomasse.

Un budget annexe serait nécessaire.

Il serait proposé aux propriétaires un paiement au plus tard 6 mois après signature de l'acte authentique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de valider l'achat des parcelles désignées ci-dessus,
- demande au maire d'acquiescer par voie de préemption et de proposer cette acquisition au prix estimé des domaines, soit au total de 615 600 €,
- en cas d'accord, précise que l'acte d'acquisition sera pris en la forme administrative pour la signature duquel Marc DANIS, 1<sup>er</sup> adjoint, représentera la commune,
- donne pouvoir au maire de signer tous documents afférents à cette acquisition et d'ordonner toutes les dépenses correspondantes.

### 3. Vente de la propriété de la poste

L'agence postale communale (APC) déménagera 6B impasse des Ecoles dans l'espace multiservices (le comptoir luttangeois) le 18 mars prochain.

La commune a de nombreux projets à financer : aile est du château, voiries, chaudière biomasse, partie XVIII<sup>è</sup> du château. En conséquence, le maire propose au conseil municipal de vendre la propriété située au 21, rue de la Poste (section 4, parcelle 44), d'une surface totale de 9.90 ares, à laquelle s'ajoute une parcelle de 45 ca en cours d'acquisition par la commune, et de la scinder en 2 lots. Le lot 1 avec la maison d'habitation pour environ 6 ares et le lot 2, parcelle à bâtir pour environ 4 ares.

Le bien a été estimé par une agence immobilière le 19/11/2020 à 205000 € à 215000 € pour le lot 1 et 48000€ à 51000 € pour le lot 2.

Le bien a été estimé par le service des domaines, consulté le 09/11/2020, à 138000 € pour le lot 1 et 29000 € pour le lot 2. Estimation faite le 08/12/2020.

Le bien a été estimé par un notaire le 06/01/2021 entre 140000 e et 160000 € pour le lot 1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix et 1 abstention

- décide d'accepter une proposition à 180 000 € d'un candidat pour le lot 1, avec une marge de discussion possible de 5000 €,
- décide d'accepter une proposition à 40 000 € d'un candidat pour le lot 2,

- donne pouvoir au maire de signer les compromis de vente, rédigés devant notaire,
- demande au maire de faire établir les arpentages et autres relevés nécessaires à délimiter clairement les biens vendus,
- décide que ces frais d'arpentages et autres métrés sont à la charge de la commune et donne pouvoir au maire d'ordonner les dépenses correspondantes
- précise que cette cession fera l'objet d'un acte notarié
- autorise le maire à signer l'acte à intervenir sachant que tous les frais inhérents à cette cession sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

#### 4. Convention d'occupation du poulailler

La préparation du bail commercial entre la gérante du « comptoir luttangeois » et la commune est en cours.

Le maire propose de mettre à disposition de la gérante le poulailler et la terrasse arrière pour ses activités de restauration, avec une priorité donnée aux associations pour leurs manifestations.

Le maire propose d'exclure le poulailler du bail et la signature d'une convention spécifique.

La consommation d'électricité sera à la charge de la commune.

La consommation de l'ensemble du bâtiment « le comptoir luttangeois » sera à la charge de la gérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention, charge le maire de signer cette convention avec la gérante du comptoir luttangeois.

#### 5. Bail avec la gérante du comptoir luttangeois

Le maire informe le conseil municipal du projet de bail entre la commune et le comptoir luttangeois.

Ce bail de 9 ans inclut un montant de loyer de 400€ / mois avec 6 mois gratuits, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 : partie café, espace épicerie, réserve et toilettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le maire de signer ce bail avec la gérante du comptoir luttangeois.

#### 6. Bons d'achat pour le comptoir luttangeois

Pour aider le « comptoir luttangeois » à démarrer, la 2<sup>e</sup> adjointe suggère que la commune émette 1 bon d'achat par foyer, utilisable au comptoir luttangeois. 380 foyers sont concernés.

Le CM décide de reporter le vote de cette délibération.

#### 7. Modifications des horaires de travail de Martine GANION et Jean-Pierre LEONARD et astreintes

Considérant que l'activité de l'ouvrier communal est plus importante en été qu'en hiver,

Considérant que l'activité de l'agent technique chargée de l'entretien des locaux est plus importante en période scolaire qu'en période de vacances scolaires,

Le maire propose de modifier les horaires de ces agents :

Ouvrier communal : 8h-14h en hiver ; 7h-12h, 12h30-15h30 en été

Agent technique : 38.5 h / semaine en période scolaire ; 20 h / semaine en période de vacances ;

Considérant qu'une astreinte est nécessaire lors des périodes de location des salles communales, le maire propose de mettre en place une astreinte des employés communaux volontaires.

Le comité technique du centre de gestion a donné un avis favorable le 11/12/2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces modifications et le recours à l'astreinte lors des locations de salles communales.

#### 8. Déclaration de vacance d'emploi

Obligatoire – pas de délibération

#### 9. Renouvellement de contrat de Genna HADDAR

La secrétaire de mairie Genna HADDAR est en CDD jusqu'au 30/04/2021. Le Centre de Gestion précise qu'elle pourra bénéficier d'un CDI après avoir totalisé une durée de service de 6 ans.

Le maire propose de renouveler le CDD de Genna HADDAR pour 3 ans du 01/05/2021 au 30/04/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler le CDD de Genna HADDAR pour 3 ans

#### 10. Embauche de jeunes d'été

Considérant qu'il est important de familiariser les jeunes au monde du travail,

Considérant qu'en été des missions peuvent être confiées aux jeunes, en soutien à l'ouvrier communal,

Le maire propose l'embauche de jeunes sur 8 semaines en juillet – août, 2 jeunes par périodes de 2 semaines, 16-18 ans.

Contrat rémunéré, encadré par des employés municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'embauche de jeunes de 16 à 18 ans pendant 8 semaines en juillet août et charge le maire du recrutement et des formalités d'embauche.

#### 11. Aides sociales exceptionnelles

La 3è adjointe fait part au conseil municipal de l'appel des services sociaux le 24 décembre à propos de grandes difficultés financières d'une résidente luttangeoise. Une aide d'urgence de 50 € a été attribuée, en concertation avec le maire.

Cet événement a mis en évidence l'absence de cadre pour ces éventuelles aides sociales.

La 3è adjointe, après consultation de la commission vivre ensemble, propose un règlement d'attribution d'aide alimentaire d'urgence.

Cette aide ne se substitue pas aux autres aides.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention, valide ce règlement.

#### 12. Repas des anciens 2021

Traditionnellement, le repas des anciens a lieu au printemps.

En 2020, pour des raisons sanitaires, le repas des anciens a été organisé en octobre.

La 3è adjointe et la commission vivre ensemble propose l'organisation de ce repas le 18/04/2021 à la salle socio-culturelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette date et charge la commission d'organiser ce repas sur la base du prix unitaire de 2020.

#### 13. Rencontre familles – bébés de l'année

La 3<sup>e</sup> adjointe et la commission vivre ensemble propose de reconduire l'organisation de la réception des familles avec bébé né dans l'année 2020. Elle aurait lieu le 12/03/2021, avec distribution de cadeaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette date et charge la commission d'organiser cette réception.

#### 14. Recherche des conditions d'emprunt

Pour financer l'ensemble des projets communaux (notamment la chaudière bio masse, l'aile est, terminer la ferme, le déplacement de l'aire de recyclage), la commune, ne souhaitant pas augmenter les impôts locaux, aura besoin d'emprunter. Les derniers emprunts souscrits datent de 2013 et 2014 (2\*400k€). Le montant de l'emprunt sera à définir au moment du vote du budget. Dans cette attente, le maire sollicite le conseil municipal pour consulter les banques sur les meilleures conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer des recherches de conditions d'emprunt les plus favorables.

#### 15. Convention TREMPLIN / COMMUNE

L'ouvrier municipal est en congé maladie depuis le 04/01/2021. Le contrat du 2<sup>e</sup> ouvrier municipal n'a pas été renouvelé. Les élus ont pris en charge le déneigement pendant l'épisode neigeux. Cet événement met en évidence la fragilité d'avoir un seul ouvrier communal.

Le maire propose de faire appel à une association (TREMPLIN) qui pourrait une prestation de mise à disposition de personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le maire de contacter cette association et de faire appel à ses services le cas échéant, pour des interventions ponctuelles, avec du personnel reconnu.

La séance est levée à 23h00.

Signatures		C. BAUMANN	
P.A. BAUER		C. BECKEL	
M. DANIS		J. PISANO	
S. PHILIPPOT			
K. MARTIN			
D. PIERRAT			
V. GROSSE			
C. PERINO			